



Compte Rendu de réunion du CDAM

Le Lundi 18 Novembre 2024 à Villeneuve Loubet

Cette réunion était ouverte uniquement aux membres du Comité Directeur

Etaient présents : P. BENATO, Y. BERNIER, P. CRESTA, M. DORDOR, D. GAIMARD, B. GROSSO, JP. HAAR, G. LONGETTI, N. MICHELET, O. PERRET, S. PROUST, D. RAZAFINDRALAMBO, F. SAVELLI et M. VASSALLO.

Excusés : N. IONNIKOFF (assurait une formation JA en visio).

1) Approbation du compte rendu de la réunion du 16/09/2024

Aucune remarque n'étant formulée ... **le CR est approuvé à l'unanimité**

2) Informations de la Présidente

○ Venue du Président de la FFTT

S. PROUST indique que M.G.ERB, Président de la FFTT a honoré le département de sa présence en participant d'une part à un diner avec les membres du CDAM TT le 10 novembre et d'autre part en échangeant avec les dirigeants de plusieurs clubs des Alpes-Maritimes le 11 novembre à Villeneuve-Loubet (au total 14 clubs entre le dimanche et le lundi).

Il a notamment fait part de sa volonté de renforcer les compétences de son équipe. Les échanges ont été globalement fructueux et conviviaux.

Gilles ERB s'est également rendu le matin du 11 Novembre en Mairie d'Antibes pour signer une convention, entre la FFTT, la ville et le Club d'Antibes, pour plusieurs partenariats concernant notamment le Sport Santé, les Tables en Extérieur et l'organisation de Compétitions Nationales.

B. GROSSO souligne au cours de la réunion de ce soir le bilan très satisfaisant de la dernière olympiade pour la discipline Tennis de Table. Le concurrent de G.ERB lors des prochaines élections fédérales (Miguel VICENS – liste Ensemble pour la fédération de demain) n'a pas émis le souhait de rencontrer les membres du CDAM TT. Il a toutefois attiré l'attention sur le management exigeant dont fait preuve l'équipe actuelle et sur les risques financiers pris (organisation du WTT champions de Montpellier à la charge de la FFTT en 2025 et 2026), risques qui apparaissent toutefois mesurés.

○ Convention Ligue PACA/département pour les années 2025 à 2028

Le 5 décembre prochain, auront lieu les négociations en vue de la signature d'une nouvelle convention entre le CDAMTT et le Ligue PACA de TT.

On constate que les subventions perçues par le CDAMTT, d'où qu'elles viennent, sont en diminution. La ligue verse actuellement 6000€ maximum par an pour différentes actions dont le coût pour le CDAMTT est de 8 à 9000€ environ.

Parmi les actions subventionnées par la ligue, on peut citer les compétitions promo jeunes, les « premiers de cordée », évalue-ping, la section sportive de Villeneuve-Loubet, le challenge féminin et le challenge développement.

G. LONGETTI rappelle que jusqu'à présent les subventions octroyées aux différents comités départementaux (04-05-06-13-83-84) sont réparties en fonction des actions engagées. A ce titre c'est le CD 13 qui perçoit la plus grande « aide ». B. GROSSO demande si un rééquilibrage ne serait pas possible ?

Par ailleurs, la ligue subventionne en partie le Pôle de Boulouris dont la fermeture est annoncée. Il est prévu l'étude d'une solution de remplacement qui puisse bénéficier à plusieurs nouvelles structures. Le CDAMTT attend les conclusions de cette étude, pour le moment il ne dispose pas de moyens nécessaires pour mettre en place de nouvelles actions « trop coûteuses ».

3) Rappel du calendrier et attribution des salles au club

- La version 6 du calendrier 2024/2025 (ci jointe) récapitule les lieux et dates des compétitions, toutefois vu les problèmes posés par le nombre important de participants au Critérium Fédéral Départemental une solution est à l'étude pour l'organisation du 3^o tour de janvier.

Une question est posée sur la pertinence du 25 mai comme date du Challenge Féminin (jour de la fête des mères)

4) Point sur les championnats et le critérium Fédéral Départemental

- Compte-tenu de l'explosion du nombre de joueurs inscrits au Criterium Fédéral (+41% par rapport à la saison 2023/2024 ; + 20% du tour 1 au tour 2), le tour 2 du Criterium Fédéral a dû être dédoublé (cf. version 6 du calendrier 2024/2025).

Un groupe de travail spécifique autour d'Yves Bernier devra proposer des solutions concernant les tours 3 et 4. Une date, une salle et des JA2 disponibles sont nécessaires pour dédoubler ces deux tours

Le refus d'inscription de nouveaux joueurs est évoqué. Une décision sera prise le plus rapidement possible

- Une réflexion doit aussi être menée concernant l'organisation de la coupe promo jeunes prévue le 11 mai 2025 afin que la compétition puisse se dérouler dans des conditions correctes malgré la très probable augmentation du nombre des inscrits. Un groupe de travail autour d'Olivier Perret devra être mis en place.

- Enfin, le championnat Jeunes devra faire l'objet, lui aussi, d'une réflexion afin que la compétition soit plus fluide l'an prochain (décalage des horaires de convocation, date limite d'inscription avancée...). En effet, certaines équipes ont attendu plus de 2 heures avant de pouvoir jouer le 11 novembre.

- Aucune difficulté n'est signalée concernant le championnat par équipes départemental masculin.

5) Point sur les commissions

François SAVELLI présente un diaporama (ci-joint) dans lequel il indique différents sujets de réflexion (évolution du championnat seniors, création d'un championnat féminin, formules de compétition des coupes féminines ...). Il est décidé de mettre en place des groupes de réflexion sur différents thèmes :

- Compétitions Adultes, Responsable Yves BERNIER
- Compétitions Jeunes, Responsable Olivier PERRET
- Relations Extérieures, Responsable Bernard GROSSO
- Scolaire, Responsable Michel VASSALLO
- Développement des clubs, Responsable Gérard LONGETTI.

6) Questions diverses

François SAVELLI porte à la connaissance de tous que la demande de subvention au Département des Alpes Maritimes a été faite cette année à hauteur de 8.000€

- Le formulaire a changé et le CDAM TT devait, cette année, pour la première fois, différencier les sommes figurant sur le compte courant de celles portées sur le compte épargne
 - Il indique enfin que les membres du CDAMTT peuvent faire valider un abandon de frais au titre des kms parcourus (base DGFIP) et obtiendront ainsi un certificat de don déductible des impôts. Un formulaire spécifique à ce type de demande sera établi. Il proposera les taux d'indemnité kilométriques adaptés à la puissance fiscale de véhicule et la mention d'abandon du remboursement des frais au titre de don.
- Pour toutes les autres demandes de remboursement de frais, il demande à tous d'utiliser le formulaire à jour pour les notes de frais (joint au CR et téléchargeable sur le site du comité rubrique Comité Directeur / Tarifs-formulaires).

Aucune autre question n'étant posée la séance est levée à 22h.

Prochaine réunion le 13 Janvier à la Trinité (Galette des Rois).

G. LONGETTI, Secrétaire Général

S. PROUST, Présidente

